

*Le Préfet  
Secrétaire général*

*Le Magistrat  
Délégué Interministériel  
à la Sécurité Routière  
Délégué à la Sécurité et à  
la Circulation Routières*

Paris, le **18 JAN. 2016**

## NOTE

Mesdames et Messieurs les Préfets

**Objet :** Poursuite du dispositif des examens supplémentaires du permis de conduire au premier semestre 2016.

### Textes de référence :

- Note du 10 février 2009 relative à la mise en place d'examens supplémentaires
- Circulaire NOR DEVS1021805C du 10 septembre 2009 relative au suivi de l'activité du service du permis de conduire et à la prolongation des examens supplémentaires du permis de conduire en 2010
- Circulaire NOR IOCS1101343C du 25 janvier 2011 relative à la prolongation des examens supplémentaires du permis de conduire en 2011
- Circulaire NOR IOCS1118232C du 18 juillet 2011 relative à la prolongation des examens supplémentaires du permis de conduire au deuxième semestre 2011
- Circulaire NOR IOCS1133094C du 18 avril 2012 relative à la prolongation des examens supplémentaires du permis de conduire pour l'année 2012
- Circulaire NOR INTS1300068C du 18 février 2013 relative à la prorogation du dispositif des examens supplémentaires du permis de conduire pour l'année 2013

### Résumé :

Afin de diminuer les délais d'attente de passage de l'examen du permis de conduire pour les candidats ayant achevé leur formation, un dispositif d'examens supplémentaires effectués par les IPCSR et rémunérés à la vacation a été mis en place en 2009 et reconduit depuis chaque année. Ainsi, près de 55 000 examens supplémentaires ont été organisés en 2015. Compte tenu de l'efficacité de la mesure, il a été décidé de la proroger, sur les six premiers mois de l'année 2016, dans l'attente de l'agrément des nouveaux opérateurs chargés de faire passer l'épreuve théorique générale du permis de conduire, avec une enveloppe de 30 000 examens supplémentaires.

Compte tenu, d'une part, de l'efficacité de la mesure qui permet de faire face à des difficultés ponctuelles locales et, d'autre part, de la nécessité de conforter les effets des mesures déjà mises en œuvre depuis l'été 2014 et dans l'attente de l'agrément des nouveaux opérateurs chargés de faire passer l'épreuve théorique générale du permis de conduire, au titre de la réduction des délais d'attente entre deux présentations, il a été décidé de proroger ce dispositif au premier semestre de l'année 2016, au moyen d'une enveloppe de 30 000 examens supplémentaires. Les modalités d'organisation, définies par la circulaire du 10 février 2009 précitée, demeurent inchangées. Vous voudrez bien vous y reporter.

Il vous est en particulier rappelé que les examens supplémentaires doivent permettre à l'échelon départemental de répondre à un besoin ponctuel, justifié, soit par une augmentation significative de la demande, soit par une réduction conjoncturelle des capacités des cellules éducation routière, auxquelles le dispositif de réserve nationale ne permettrait pas de répondre.

Il vous revient d'assurer la coordination et l'harmonisation de cette mesure au niveau régional, en faisant parvenir à la DSCR les prévisions de chaque département, même nulles, dans les délais impartis.

Nous souhaitons que vous restiez attentifs aux délais d'attente moyens mais aussi aux taux de réussite dans chaque département, ce dernier indicateur devant permettre à l'échelon départemental de s'assurer que les candidats présentés par les écoles de conduite sont suffisamment préparés.

Enfin, le pilotage budgétaire de la mesure imposant un suivi centralisé de l'enveloppe allouée, vous veillerez à ce que les prévisions mensuelles d'examens soient transmises à la DSCR le 20 de chaque mois jusqu'au mois de juin 2016, accompagnées des réalisations et du taux de réussite des examens du mois précédent.

Nous souhaitons que la poursuite de cet effort contribue pleinement à diminuer les tensions qui pourraient apparaître dans certains départements et vous remercions pour votre implication dans la réussite de ce dispositif.

Le Magistrat  
Délégué interministériel à la sécurité routière  
Délégué à la sécurité et à la circulation routières

Emmanuel BARBE 

Le Préfet, Secrétaire Général

  
Denis ROBIN